Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 02 Août 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2653

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FONDS STRUCTURELS EUROPEENS : CONCEPTION, ELABORATION
ET BUDGETISATION D'UN PROJET EUROPEEN
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 717302U32C1
Domaine : 702 Economie-SU:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. Le Directeur général,

G. Schmit

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

2053

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis **Dossier pédagogique** **Unité de formation**

1. LA PRESENTE DEMANDE EMANE DU RESEAU — *PROVINCIAL ET COMMUNAL*

. IDENTITE DU RESPONSABLE POUR LE RESEAU — *JACQUES LEFERE, ADMINISTRATEUR DELEGUE*

. DATE ET SIGNATURE 12.02.1999

.2 INTITULE DE L'UNITE DE FORMATION (2)

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

CODE DE L'U.F. 53*	CODE DU DOMAINE DE FORMATION. (4)
717302 U32 C1	702

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION — REPRISES EN ANNEXE 1 DE 1 PAGE(S) (2)
4. CAPACITES PREALABLES REQUISES — REPRISES EN ANNEXE 2 DE 1 PAGE(S) (2)
5. CLASSEMENT DE L'UNITE DE FORMATION

[ ] (1) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	[ ] (1) TRANSITION	[ ] (1) QUALIFICATION
	[ ] (1) INFERIEUR	[ ] (1) SUPERIEUR
[X] (1) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	[X] (1) TYPE COURT	[ ] (1) TYPE LONG

POUR LE CLASSEMENT DE L'UNITE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DATE DE L'ACCORD DU CONSEIL SUPERIEUR : 11/2/99

TECHNIQUE		TECHNIQUE	
ECONOMIQUE	X	ECONOMIQUE	X
PARAMEDICAL		PARAMEDICAL	
SOCIAL		SOCIAL	
PEDAGOGIQUE		PEDAGOGIQUE	
AGRICOLE		AGRICOLE	
MARITIME		MARITIME	

SIGNATURE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR :

6. CARACTERE OCCUMPATIONNEL — OUI [ ] **NON** [ ]
7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT — REPRISES EN ANNEXE 3 DE 1 PAGE(S) (2)
8. PROGRAMME — REPRISES EN ANNEXE 4 DE 2 PAGE(S) (2)
9. CAPACITES TERMINALES — REPRISES EN ANNEXE 5 DE 1 PAGE(S) (2)
10. CHARGE(S) DECOURS — REPRISES EN ANNEXE 6 DE 1 PAGE(S) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'UNITE DE FORMATION : (3)	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : (4)
7143024324c1	702

11. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION :

HORAIRE MINIMUM :

	1. DENOMINATION DU (DES) COURS (2)	CLASSEMENT DU(DES) COURS (2) (4)	CODE U (2) (5)	NOMBRE DE PERIODES (2)
1	RECHERCHE DOCUMENTAIRE : SITES EUROPEENS : LABORATOIRE	CT	S	10
2	CONCEPTION ET ELABORATION DE PROJETS EUROPEENS	CT	F	12
3	BUDGETISATION D'UN PROJET EUROPEEN :	CT	F	26
	2. PART D'AUTONOMIE	XXXXXXXX	P	12
			TOTAL DES PERIODES	60

12. RESERVE AU SERVICE D'INSPECTION :

A) OBSERVATION(S) DE L'(DES) INSPECTEUR(S) CONCERNE(S) RELATIVE(S) AU DOSSIER PEDAGOGIQUE [ANNEXE(S) EVENTUELLE(S)] : néant

le 26.IV.99

B) DECISION DE L'INSPECTEUR COORDONNATEUR RELATIVE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

EN CAS DE DECISION NEGATIVE, MOTIVATION DE CETTE DERNIERE :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.
10 MAI 1999

DATE : ..... SIGNATURE :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S. T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale , l'unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation cible particulièrement les acteurs du secteur non marchand, de l'économie sociale et des organisations à finalité sociale , culturelle opérateurs de formation ou d'insertion socio-économique .

Elle vise à permettre aux étudiants de conduire un projet de la conception à son dépôt auprès des instances : sont particulièrement visés des projets relevant des fonds structurels soutenant des actions

- d'intégration culturelle,
- d'éducation à la citoyenneté,
- favorisant la mobilité professionnelle et le développement de stratégies adaptées dans un contexte de promotion de l'emploi européen :
- la recherche de partenaires privés ou semi-publics ,
- le développement d'un système qualité « pédagogique »,
- l'expérimentation de nouveaux outils de formation et d'auto-formation, ... ;

ANNEXE 2

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- faire la preuve de sa capacité de définir un projet de développement de compétences pour un public donné en fonction des politiques européennes qu'elles soient de développement économique ou culturel ;

ou

- démontrer sa capacité à définir les besoins de formation d'un public donné et des stratégies d'encadrement nouvelles (c'est -à-dire plus adaptées au développement des personnes qu'au développement de son organisation, de son institution

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

ETRE TITULAIIRE D'UN TITRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

23. Conditions spéciales d'accès

Assurer une fonction de direction ou de management d'une organisation d'éducation permanente, d'enseignement et / ou de formation .

ANNEXE 3

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

RECOMMANDATION PARTICULIERE :	
aucune	✓
deux étudiants par poste de travail pour le cours de laboratoire et 20 étudiant s maximum	✓

ANNEXE 4

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

EN RECHERCHE DOCUMENTAIRE : SITES EUROPEENS : LABORATOIRE

- se constituer une documentation de base sur les fonds structurels européens : adresses électroniques, sites web, d'information immédiate, ...
- définir les ressources de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur intégration dans un projet de formation pour un public et un environnement donné;
- se constituer un réseau d'adresses pour la recherche de partenariats;
- participer à l'élaboration d'un site présentant sur le plan des informations textuelles à présenter sur le web pour mettre en œuvre des compétences de communication adaptées dans le cas d'échanges futurs ;

EN CONCEPTION ET ELABORATION DE PROJETS EUROPEENS

- libérer sa créativité pour imaginer un projet
  - définir le concept de « projet » culturel , socio-formatif, ..., en tenant compte des grands principes d'intégration européenne formulés les instances européennes ;
  - approfondir un projet-type qu'il propose ou qui lui est proposé en tant que partenaire régional ;
- comparer / différencier le projet – type retenu par rapport à d'autres (en cours ou en élaboration) selon des critères externes :
  - type de partenariat ;
  - synergie de moyens ;
  - public - cible ;
  - champ institutionnel ;
  - consistance, cohérence,
  - originalité – continuité ;
- énoncer l'idée - clé de son projet et en vérifier les éléments immédiats de faisabilité ;
- rédiger le cadre du projet choisi en tenant compte :
  - des contraintes européennes et du fonds structurel ciblé ;
  - du contexte régional (données sociologiques, économiques, ...) ;
  - des partenariats (établissements des contacts préalables)
- participer en équipe à une étude analytique de faisabilité selon les critères suivants : (à titre d'exemple)
  - le choix stratégique ;
  - le choix du public ;
  - les contraintes européennes et du fonds structurel ciblé ;
  - le contexte régional (données sociologiques, économiques, ...) ;
  - les potentialités de partenariats (établissements des contacts préalables) ;

- la constitution d'un équipe pour le suivi pour le partage des tâches ;
- la gestion prévisionnelle des compétences nouvelles à développer ;
- la cohérence entre le prescrit européen et le contenu ;
- la promotion du projet auprès des responsables politiques et économiques de sa région ;
- le cadre budgétaire ;
- ... ;

EN BUDGETISATION D'UN PROJET EUROPEEN :

- identifier les principes de comptabilité à développer dans un projet européen :
  - établir le montant de la part publique et les postes budgétaires auxquels elle participe (y compris la déclaration de ces montants en euros ;
  - déterminer les éléments de preuve pour les dépenses pour les recettes éventuelles;
  - définir un rapport entre la qualité du service et le montant des investissements à consentir ;
  - utiliser les ressources de logiciels disponibles comme un logiciel de gestion de projet, de comptabilité ou type tableur pour présenter les éléments significatifs de son projet ;
  - établir un planning des tâches à réaliser, des travaux à contrôler en déterminant les priorités , les incontournables pour le suivi comptable du projet ;
  - ... ;

ANNEXE 5

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

- de rédiger un rapport structuré comprenant :
  - une analyse d'un projet européen ciblé ;
  - une justification des méthodes mises en œuvre pour les différentes étapes de la construction du dossier ;
  - une fiche – résumé : public visé, gestion des ressources matérielles et humaines et axes budgétaires

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la cohérence interne du projet;
- l'utilisation judicieuse et pertinente des ressources dans le domaine des nouvelles technologies (recherche documentaire et contacts préalables avec les partenaires ;
- la plausibilité de la stratégie envisagée;
- l'opportunité de la méthode de dépassement des difficultés.

ANNEXE 6

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS :

conception, élaboration et budgétisation d'un projet européen

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours un expert pouvant justifier d'une expérience avérée dans la conduite, la conception et la budgétisation y compris contrôle d'un projet destiné au fonds structurels européens.